



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX STAGES DE CHIMIE (CHM 3551/3552)

IMPORTANT: *Veillez lire attentivement les instructions sur la page suivante avant de remplir et de soumettre ce formulaire au responsable des stages.*

En cliquant ici vous confirmez que vous avez lu les instructions et approuvez la procédure d'inscription

Informations sur le ou la stagiaire:

Nom, prénom: _____ Code permanent: _____

Courriel: _____ Téléphone: _____

Informations sur le stage:

Nom et adresse de l'institution où se fera le stage:

Informations sur le superviseur de stage:

Nom, prénom: _____ Téléphone: _____

Courriel: _____ Télécopieur: _____

Trimestre pendant lequel le stage sera effectué:

Automne 200 _____

Hiver 200 _____

Été 200 _____

Pour lequel il sera crédité:

Automne 200 _____

Hiver 200 _____

Été 200 _____

Sigle: CHM 3551 ou CHM 3552

Envoyer le formulaire complété par courriel au responsable du stage en appuyant sur le bouton approprié.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Stage en milieu universitaire:

- 1- Inscrivez vous au cours approprié (CHM 3551 ou 3552) au trimestre de votre choix par l'entremise du guichet étudiant.
- 2- Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site web des stages (<http://www.chimie.umontreal.ca/2003/stages/stages.htm>), remplissez et remettez le au responsable des stages universitaires, le professeur Skene. Ce formulaire est un document PDF dynamique qui peut être rempli en ligne. À cet effet, vous pouvez vous présenter à son bureau (PJAB 2043). Vous pouvez aussi le rejoindre par téléphone au 514-340-5174 ou par courriel (w.skene@umontreal.ca) pour prendre rendez-vous

Stage en milieu industriel:

- 1- Inscrivez vous au cours approprié (CHM 3551 ou 3552) au trimestre de votre choix par l'entremise du guichet étudiant.
- 2- Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site web des stages (<http://www.chimie.umontreal.ca/2003/stages/stages.htm>), remplissez et transmettez le au responsable des stages industriels, le professeur Skene. Ce formulaire est un document PDF dynamique qui peut être rempli en ligne.
- 3- Assurez-vous aussi que votre employeur remplisse et fasse parvenir au professeur Skene la convention de stage qui se retrouve sur le même site web. L'emploi d'un(e) stagiaire est soumis à des contraintes précises qui doivent être respectées par l'employeur . Les crédits de cours ne seront accordés que dans la mesure où cette convention sera envoyée par l'employeur et approuvée par le coordinateur des stages industriel.
- 4- Ces documents peuvent être transmis au professeur Skene en main propre (local 2043, pavillon J.A.Bombardier), par courriel (w.skene@umontreal.ca) ou par télécopieur (514-340-5290).

AUTRES INSTRUCTIONS IMPORTANTES

- 1- Les stages effectués pendant le trimestre d'été sont évalués au tout début du trimestre d'automne et, ce, peu importe le trimestre pour lequel il est crédité.
- 2- Sauf de rares exceptions, les stages effectués pendant les trimestres d'automne ou d'hiver sont évalués juste avant la période d'examens finaux du trimestre d'hiver.
- 3- Les communications entre les responsables des stages et les stagiaires se faisant par courriel, assurez-vous que vous indiquez une adresse valide. Vérifiez le contenu de votre boîte régulièrement et assurez-vous qu'il vous reste de l'espace en tout temps.